

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM BASSE ET HAUTE GOULAINÉ 2 RUE DE LA POSTE BP 3 44115 BASSE GOULAINÉ
déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

1er associé	NEZET AMELIE 47 RUE DE LA BOUGUINIÈRE 44340 BOUGUENNAIS
Nombre de parts	250
Montant versé	2 500 €
2e associé	NEZET SYLVAIN 47 RUE DE LA BOUGUINIÈRE 44340 BOUGUENNAIS
Nombre de parts	250
Montant versé	2 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 09 octobre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

"lu et approuvé" 

JST06



HELENE LICOIS
Chargée d'affaires professionnels


Crédit Mutuel
Basse et Haute Goulainé
Société Coopérative de crédit à capital variable
et à responsabilité statutairement limitée
Intermédiaire d'Assurances - ORIAS 07 003 758
BP 3 - 2, rue de la Poste - 44115 Basse Goulainé
Tél. 02 51 88 67 85 - Fax 02 40 54 90 37
SIREN 785 928 417 RCS Nantes

